



N° 97/26

0195
M-M.H

MAIRIE D'OUZOUER SUR LOIRE

ARRETE MUNICIPAL

DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT

Madame le Maire de la commune d'OUZOUER SUR LOIRE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2213-1 à L 2213-4,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R.44, R. 225 et R 225-1,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation routière, et à l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
- Vu la demande en date du 8 septembre 2026, de l'association GYMNASIQUE VOLONTAIRE, représentée par Madame BEAUFOL Peggy, 5285 route de Montereau-45570 OUZOUER SUR LOIRE. Sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, la Place de l'Hôtel de ville, à OUZOUER SUR LOIRE, afin d'y organiser un challenge sportif dans le cadre d'**Octobre Rose**, le 18 octobre 2026, il y a donc nécessité de réglementer le stationnement selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 : Le dimanche 18 octobre 2026, de 7H00 h à 13h00, le stationnement sera interdit, de la fontaine jusqu'à l'entrée de la salle des mariages, afin de faciliter l'organisation de la manifestation sportive, de l'association GYMNASIQUE VOLONTAIRE, dans le cadre d'**Octobre Rose**.
L'emplacement handicapé sera remplacé sur le parking végétal.

ARTICLE 2 : La signalisation routière, au droit et aux abords de la manifestation sera mise en place et retirée par les services techniques de la commune de OUZOUER SUR LOIRE.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Une ampliation sera transmise à :

- M. le Commandant de la Gendarmerie
- M. le Commandant de la Police intercommunale
- M. le Commandant du CS35
- GYMNASIQUE VOLONTAIRE

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Fait à OUZOUER SUR LOIRE, le vendredi 11 septembre 2026.

Le Maire,
Marie-Madeleine HAMARD.

